

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 22 FEVRIER 2024

2024-010 CREATION D'UN POSTE DE STAGIAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-deux février, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du seize février deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BELLEIL

Collège électoral	Délégué titulaire	Présent	Absent excusé	Pouvoir	Délégué suppléant	Présent	Absent excusé
Presqu'île de Guérande	DUNET Frédéric	x			BRION Gérard		
	LAPADU-HARGUES Denis	x			LE HENO Fabienne		
Région Nazairienne et de l'Estuaire	ALLANIC Jean-Paul	x			MAHÉ Nicolas	x	
	MOESSARD Régis		x		PINSON Marc		
Estuaire et Sillon	TAILLANDIER Yves	x			CORBEL Patrick		
Pays de Redon	BOYERE Florian		x		GALAOUIC Robin		
Erdre et Gesvres	LEFEUVRE Sylvain		x		Poste vacant		
	GUILLEMINE Laurence	x			LAUNAY Hélène		
Pays d'Ancenis	BELLEIL Jean-Pierre	x			LEPICIER Luc		
	RABERGEAU Henri	x			PERRION Maurice		
Région de Nozay	POSSOZ Jean-Pierre		x		CRUAUD Jérôme		
Région de Blain	CAILLON Philippe	x			BLANCHARD Francis		
Pornic Agglo - Pays de Retz	LÉAUTÉ Gaëtan	x			DIERICX Brigitte		
	DUGABELLE Denis		x		RIPOCHE Jacques		
Sud Estuaire	CHARBONNIER Raymond	x			RICOUL Gildas		
Pontchâteau et Saint Gildas des Bois	JOUNY Philippe	x			POILVÉ Stéphane		
Sèvre et Loire	BARAUD Joël	x			BATARD Christian		
	PAILLARD Pascal	x			BOITEAU Jean		
Grand Lieu	BERTIN Patrick	x			Poste vacant		
Clisson, Sèvre et Maine Agglo	MEYER Didier	x			CONFOLANT André		
	CHAMBRAGNE Sébastien	x			GUILLOIS Emilie		
Châteaubriant-Derval	DAVID Dominique	x			Poste vacant		
	GEFFRAY Dominique		x		DESCARPENTRIES Sylvain		
Sud Retz Atlantique	ROBIN Laurent	x			PELTIER Laëtitia		

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la fonction publique,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L124-1 à L124-20, D124-1 à D124-13,

Vu le Code de la sécurité sociale, et notamment ses articles D242-1 à D242-2-2,

Vu la délibération n°2022-62 du Comité syndical du 16 juin 2022, relative à la modification de prise en charge des frais de repas,

Vu la délibération n°2022-63 du Comité syndical du 16 juin 2022, relative à l'octroi de gratifications pour les stagiaires en études supérieures,

Vu la délibération n°2022-79 du Comité syndical du 21 septembre 2022, relative à la prise en charge des trajets domicile / travail,

Considérant que Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44) accueille chaque année, au sein de ses effectifs, des stagiaires étudiants suivant un cursus en enseignement supérieur, sur des durées de stage justifiant la gratification de ces derniers,

Considérant qu'il est proposé de procéder au recrutement d'un stagiaire comme suit :

- M. Imanol LEPORQ, au service communication pour la période allant du 2 avril 2024 au 14 juin 2024 soit 11 semaines.

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- **D'approuver l'embauche d'un stagiaire en études supérieures, au sein du service communication,**
- **De lui octroyer une gratification conformément à la réglementation en vigueur,**
- **De lui permettre de bénéficier de la prise en charge de ses repas (titres-restaurants / notes de frais) ou de ses frais de transports (participation transports en commun / forfait mobilité durable / notes de frais), dans les mêmes conditions que celles de l'ensemble du personnel de TE44,**
- **D'autoriser M. le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions à passer avec le stagiaire et son établissement.**

Délégués en exercice : 24
Présents : 19
Pouvoirs : 0
Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Publication effectuée le : 26/02/2024

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**